

« Féminisme d'État tunisien » : 50 ans plus tard, la situation des Tunisiennes

ANITA MANATSCHAL¹

Grâce à un cadre légal instaurant de manière précoce l'égalité entre les sexes et à l'État qui a activement encouragé l'émancipation féminine, la Tunisie est réputée extrêmement progressiste pour ce qui concerne la situation des femmes, notamment par comparaison avec les autres États arabes. Un demi-siècle après l'indépendance du pays, le cadre de vie des Tunisiennes se caractérise par son hétérogénéité. Les femmes tunisiennes occupent une place toujours plus importante dans la vie publique, tous domaines et secteurs confondus. Leur vie privée toutefois reste sous l'influence des traditions. Aujourd'hui, les Tunisiennes se voient donc confrontées à un défi principal : la modernisation, en surface, du monde arabe.

1. L'exception tunisienne

Quand on évoque la situation des femmes dans le monde arabe, la Tunisie fait souvent figure d'exception. Il suffit d'ailleurs de jeter un œil sur les indicateurs sociodémographiques et économiques pour s'en rendre compte : avec 2,1 enfants par femme, le taux de fécondité du pays est le plus bas du monde musulman. Plus d'un tiers des femmes tunisiennes entre 30 et 34 ans et même une sur deux entre 25 et 29 ans est célibataire². L'âge moyen des femmes lors de leur mariage est relativement élevé, à 27 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des étudiants du secondaire sont des femmes. Ce chiffre frôle même les 60 % à l'université³. Et si les femmes occupant des postes de direction ou des postes à responsabilité sont toujours minoritaires, leur part ne cesse d'augmenter, ce qui permet au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de parler d'une percée progressive des Tunisiennes au niveau des postes de cadre⁴. Les femmes tunisiennes sont présentes dans toutes

les catégories professionnelles, particulièrement dans le domaine éducatif, mais également dans les bureaux, les hôpitaux, les usines et les banques. Quant au taux de femmes actives en Tunisie, il se situe actuellement à 26 % et correspond plus ou moins à la moyenne des États arabes⁵.

Ces conditions socioéconomiques sont principalement dues à la politique féministe de deux hommes ayant dirigé le pays depuis son indépendance en 1956. Habib Bourguiba, d'abord, premier président de la République libre de Tunisie et souvent qualifié de « libérateur de la femme tunisienne », qui s'est très fortement engagé en faveur des femmes dès son arrivée au pouvoir. Zine El Abidine Ben Ali, ensuite, arrivé à la présidence en 1987, et qui a poursuivi la politique féministe de Habib Bourguiba. Le droit tunisien de la femme et de la famille reflète cette approche progressiste⁶. Cet encouragement actif de l'émancipation de la femme par l'État, baptisé en Tunisie *Féminisme d'État*, ne fait pas l'unanimité au sein du monde arabo-musulman. Les États du Golfe reprochent ainsi à la Tunisie d'être trop ouverte, trop occidentalisée, voire anti-islamique⁷. Après tant d'années de féminisme d'État, on peut se demander quel en a été l'impact sur la vie quotidienne des Tunisiennes et ce qu'il reste de la répartition traditionnelle des rôles. La Tunisie étant de facto un État laïc, on peut également se demander quelle est l'influence du renouveau de l'islam, phénomène observé dans l'ensemble du monde musulman, sur la situation des femmes tunisiennes.

2. Le « féminisme d'État » et ses précurseurs

Bourguiba et Ben Ali ont indiscutablement joué un grand rôle dans la promotion de l'émancipation des femmes. Il ne faut toutefois pas oublier que

1 Anita Manatschal est doctorante et assistante auprès de la chaire de politique suisse de l'Institut de sciences politiques à l'Université de Berne. Elle a également suivi des études d'arabe à l'Université de Zurich. Le présent rapport se base en premier lieu sur des recherches et des entretiens personnels, qu'elle a effectués durant un stage de trois mois à l'ambassade de Suisse à Tunis en 2008.

2 Comment la Tunisie a repris le voile. *Marianne*, 22.12.2007, p.13

3 Rapport CEDAW UN (2009). *Cinquième et sixième rapports périodiques combinés des États parties: Tunisie*, p.6

4 Ibid, p.7

5 Statistiques ONU. Cf : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/tab5a.htm> [état : 27.01.2010]

6 Vue d'ensemble des acquis juridiques en faveur des femmes tunisiennes : au CREDIF, Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (2004) *Tunisian Women's legal gains in the new era. Tunis.*

7 La Tunisie et ses femmes non voilées. *Le mague*, 31.05.2004. URL : <http://www.lemague.net/dyn/spip.php?article668> [état : 27.01.2010]

le thème de l'égalité hommes-femmes a fait l'objet de discussions intenses bien avant la présidence de Bourguiba et le lancement de son célèbre *Code du statut personnel*⁸ (ci-après CSP), fondement des droits de la femme tunisienne⁹. Tahar Haddad fait figure de pionnier de l'émancipation des Tunisiennes. En s'appuyant sur la tradition libérale de l'islam, Haddad a exigé dès 1930 un changement radical du statut de la femme musulmane afin de l'adapter aux conditions du XX^e siècle. Cette exigence, pour le moins hardie pour l'époque, fit d'autant plus de bruit que Haddad était diplômé de la célèbre université théologique *Zitouna*¹⁰. Haddad était un opposant du voile, qu'il comparait à la « muselière que l'on met aux chiens pour les empêcher de mordre ». Sa nièce, la féministe Radhia Haddad, fut par ailleurs la cofondatrice, en 1956, de la plus ancienne organisation féminine de Tunisie toujours en activité, l'*Union nationale de la femme tunisienne* (UNFT)¹¹.

2.1 La présidence Bourguiba (1957-1987)

C'est sous la présidence de Bourguiba que les droits de la femme furent inscrits pour la première fois dans plusieurs textes de loi. Dans la Constitution par exemple, où le principe de l'égalité en droits des hommes et des femmes dans tous les domaines fut inscrit dès 1959, mais aussi dans la loi sur le travail, qui reconnaît aux femmes le droit de travailler, de recevoir un salaire et d'être propriétaire. Mais c'est le CSP, instauré par Bourguiba le 13 août 1956, soit trois mois après l'indépendance de la Tunisie, qui a joué un rôle majeur dans l'émancipation de la femme tunisienne. Le 13 août a d'ailleurs été déclaré officiellement Journée de la femme en Tunisie¹². Le contenu de ce texte légal, qui avait pour premier objet de régler les relations familiales et qui définit le statut légal de la femme, était révolutionnaire pour l'époque dans le monde arabe : la polygamie y était ainsi officiellement interdite, la femme avait désormais le droit de demander le divorce, et pour se marier, il fallait le consentement des deux futurs époux, lesquels devaient par ailleurs avoir au minimum 20 ans pour l'homme et 17 ans pour la

femme¹³. Le CSP n'a cessé d'être complété et modifié depuis 1959. En 1993 par exemple, le paragraphe sur les obligations réciproques des conjoints, qui mentionnait « l'obéissance de la femme à son époux » a été adapté. Y figure désormais « la bienveillance » avec laquelle les époux doivent se traiter¹⁴. La modification la plus récente date de 2008 et garantit à la mère le droit de garde de ses enfants en cas de séparation ou de divorce¹⁵.

À partir des années 60, Bourguiba poursuivit une politique énergique en matière de planning familial, dans laquelle il encourageait les femmes à avoir moins d'enfants et leur donnait accès à la contraception, ouvrant ainsi la voie à la légalisation de l'avortement¹⁶. Les femmes tunisiennes ont par ailleurs obtenu le droit de vote dès 1959, ce qui a fait de la Tunisie une pionnière, et pas seulement parmi les États arabes¹⁷. Le rapport de Bourguiba à la religion fut moins cohérent que son engagement pour la cause féminine ; sa politique fut généralement plutôt laïque. En 1981, Bourguiba édicta ainsi un décret interdisant le port du voile dans les administrations, les écoles et les universités et d'une manière générale dans les lieux publics. Mais il reste encore aujourd'hui un point critique dans cette politique féministe, celui du droit de succession, lequel repose toujours sur la charia, la loi islamique : les fils continuent d'hériter deux fois plus que leurs sœurs, un point sur lequel Bourguiba ne put jamais s'imposer face aux conservateurs de l'époque. Même dans le cadre des accords internationaux, comme la Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women CEDAW*), ratifiée par la Tunisie en 1985, le pays continue de maintenir une réserve en matière de droit de succession. Malgré sa volonté réformatrice, Bourguiba se montra prudent avec la religion, et dans ce domaine, son comportement n'est pas comparable à la détermination d'Atatürk en matière de laïcité. Bourguiba appelait plutôt à l'*ichtihad*, c'est-à-dire à une interprétation personnelle et moderne des

8 Vous pouvez consulter le *Code du statut personnel* dans son intégralité à l'adresse : <http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/csp/Menu.html> [état: 27.01.2010]

9 *Le mague*, 31.05.2004

10 Bessis, Sophie (2007). *Les Arabes, les femmes, la liberté*. Paris : Albin Michel, p.27

11 Sraieb, Noureddine. *Islam, réformisme et condition féminine en Tunisie* : Tahar Haddad (1898-1935). *Clio* n°9, 1999. URL : <http://clio.revues.org/document285.html> [état: 27.01.2010]

12 Bessis, Sophie. *Le féminisme institutionnel en Tunisie*. *Clio* n°9, 1999. URL : <http://clio.revues.org/document286.html> [au 27.01.2010] ; *Marianne*, 22.12.2007, p.13

13 Bessis, Sophie (2007), p.53 ; *Marianne*, 22.12.2007, p.13 ; rapport CEDAW UN (2002). 27^e session : Tunisie, p.31

14 Bessis, Sophie dans *Clio* n°9, 1999

15 Cf. rapport CEDAW UN (2009), p.11

16 Bessis, Sophie dans *Clio* n°9, 1999

17 Cf. Freedomhouse (2005). *Women's rights in the Middle East and North Africa: Tunisia*. URL : <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=384&key=24&parent=2&report=56> [au 27.01.2010]

sources religieuses sans toutefois remettre vraiment en question les limites du religieux¹⁸.

2.2 La présidence Ben Ali (depuis 1987)

Dans les années 90, sous la présidence Ben Ali, toute une série d'organisations féminines ont vu le jour avec le soutien de l'État. Afin de garantir une meilleure application du droit des femmes, c'est une véritable machinerie nationale qui a été mise en branle. Ce féminisme institutionnalisé a été conduit par le *Ministère des affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées* (MAFFEPA), créé en 1992. Malgré cette forte augmentation du nombre d'organisations féminines publiques et privées, Ben Ali n'a pas tenu sa promesse de renforcer la liberté d'expression. Les ONG féminines en particulier, qui demandent le renforcement des libertés civiles et démocratiques, n'ont pas la vie facile en Tunisie¹⁹. Selon une estimation de l'ONG américaine *Freedomhouse*, qui répartit le monde en régions libres, partiellement libres et non libres, la Tunisie reste en 2009 une région «non libre»²⁰.

Dans ce contexte, les féministes accusent le président d'instrumentaliser la thématique des femmes, notamment vis-à-vis des pays occidentaux. Selon elles, en se présentant comme «libérateur de la femme» et «garant de leur dignité et de leurs droits», Ben Ali ne cherche qu'à détourner l'attention des violations des droits humains dans son pays, et notamment des graves entraves à la liberté d'expression²¹. Toujours selon elles, il justifie les violations de la liberté d'expression sous prétexte de menace islamiste et de lutte contre le terrorisme, et utilise les acquis dans le domaine des droits de la femme pour asseoir la position du régime actuel, y compris vis-à-vis de l'extérieur²². Cette attention que Ben Ali porte aux questions féminines ne semblent pas tout à fait désintéressée. Il demande en effet aux Tunisiennes qu'elles soutiennent sa politique dans tous les domaines, qu'elles ne dépassent pas les limites légales de l'émancipation et qu'elles assimilent les valeurs religieuses²³.

18 Bessis, Sophie dans *Clio* n° 9, 1999

19 Freedomhouse (2005)

20 Cf. <http://freedomhouse.org/template.cfm?page=363&year=2009> [état: 27.01.2010]

21 À propos de l'état consternant de la liberté d'expression et de la liberté de la presse en Tunisie, voir aussi Stauffer, Beat. *Informationskontrolle mit allen Mitteln. Tunesien als fragwürdiger Gastgeber eines Uno-Gipfels*. NZZ online, 26.08.2005, URL : <http://www.nzz.ch/2005/08/26/em/articleD25HG.html> [état: 27.01.2010]

22 Bessis, Sophie in *Clio* n° 9, 1999

23 Ibid

3. Le renouveau de l'islam et le contexte international

La Tunisie est de facto un pays laïc, mais l'islam y est religion d'État, comme en dispose l'art. 1 de sa Constitution²⁴. Ben Ali aime à se référer régulièrement à l'identité arabo-musulmane de son pays. Tandis que Bourguiba, de par son approche, voyait un conflit entre religion et émancipation de la femme, pour Ben Ali le rapport entre les deux thèmes est clair : l'émancipation de la femme doit se faire dans les limites de l'islam et ne pas les dépasser. Ben Ali a également pris différentes mesures pour s'assurer les voix toujours plus nombreuses des croyants. On peut notamment citer la réouverture de l'université théologique traditionnelle *Zitouna* à Cairouan ainsi que l'interruption du programme télévisé public, cinq fois par jour, pour la prière²⁵. L'État tunisien se réclame officiellement d'un islam «éclairé» et «véritable» : une conception centrée sur la tolérance, la modération et la recherche du juste milieu, toute forme d'excès étant rejetée.

C'est surtout au début de son mandat que Ben Ali a lutté activement contre l'islam politique, une lutte qui a culminé en 1991 avec l'interdiction du parti islamiste *Ennahda*²⁶. Toutefois, même en décrétant illégal ce parti, il n'a pas pu empêcher la montée de l'islamisme, au contraire : celui-ci se renforce actuellement sous l'influence de courants venus de l'étranger, notamment le wahhabisme saoudien. Les raisons de cette réorientation du monde arabe vers les États du Golfe sont multiples, à commencer par les investissements de la puissance pétrolière qu'est l'Arabie saoudite dans des pays comme la Tunisie ou le fait que l'Europe ferme toujours plus ses portes aux immigrés d'Afrique du Nord²⁷. Cette réorientation est d'ailleurs visible dans le choix des lieux d'études des étudiants tunisiens : confrontés aux difficultés croissantes d'obtenir un visa européen, ils se tournent de plus en plus vers l'Arabie saoudite.

On admet généralement que ce retour au religieux est lié à la question identitaire, une question plus

24 Freedomhouse (2005)

25 Bessis, Sophie dans *Clio* n° 9, 1999 ; Marianne, 22.12.2007, p.13

26 Concernant l'interdiction du parti *En Nahda* ainsi que la condamnation et l'exil de son fondateur Rashid Ghannouchi, voir Tamimi, Azzam S. (2001). Rashid Ghannouchi. *A Democrat within Islamism*. Oxford : Oxford University Press, p.70 ss.

27 Stauffer, Beat. *Zurück zur Scharia – oder vorwärts zu einem zeitgemässen Islam ? Ein Gespräch mit der tunesischen Religionswissenschaftlerin Amel Grami*. NZZ, 21.01.2008, p.23 ; Zouari, Fawzia. Tunisie. Pourquoi les laïcs ont peur. *Jeune Afrique* n° 2456, 3-9.2.2008, p.42-45

actuelle que jamais à laquelle sont de nouveau confrontés les musulmans d'aujourd'hui. Des événements internationaux comme les attentats du 11 septembre et les guerres des États-Unis qui en ont résulté en Irak et en Afghanistan et qui ont été perçues comme une agression du monde arabe, l'éternelle question palestinienne, de même que les revers politiques et économiques de leurs propres pays nourrissent le sentiment de frustration et de découragement et contribuent à ce repli religieux²⁸. Ce retour marqué à l'islam est donc davantage perçu comme un mouvement réactionnaire que conservateur²⁹. Certains représentants de cette nouvelle religiosité exploitent adroitement les moyens de communication modernes afin d'étendre leur influence à l'ensemble de la communauté musulmane internationale. Ces dernières années, la Tunisie a vu elle aussi exploser le nombre de chaînes de télévision par satellite du Machrek³⁰. Il existe aujourd'hui 35 programmes religieux dans le pays, autant de plateformes qu'utilisent des prédicateurs populaires comme l'Égyptien Amr Khaled ou l'imam Youssef al-Qardaoui pour prêcher les valeurs d'un islam moderne. Ces émissions attirent des millions de spectateurs dans le monde, dont de nombreux Tunisiens³¹.

Pourtant, même en y regardant bien, il n'est pas toujours facile de distinguer clairement les différentes facettes du renouveau actuel de l'islam : islam politique, radical, modéré ou moderne. Si l'islamisme n'a pu être éradiqué en Tunisie, la majorité des Tunisiens est opposée à l'islam politique³². Ce qui n'empêche pas les débats de société d'être influencés par la perception moniste qu'ont les islamistes de la femme, une perception qui ignore la diversité de l'image de la femme dans l'islam³³. Selon la théologienne tunisienne Amel Grami, les idées néoconservatrices et islamistes plaisent toujours plus aux jeunes Tunisiennes³⁴. Au cœur de cette image de la femme, on trouve inévitablement des signes identitaires féminins comme le voile, la virginité, les bonnes mœurs et notamment l'obéissance à

l'homme³⁵. Une image de la femme qui accepte donc l'hégémonie masculine et qui va clairement à l'encontre de la perception occidentale d'une femme émancipée, moderne et égale en droits.

4. La situation actuelle des femmes tunisiennes

4.1 Des styles de vie très différents

Différents facteurs influent sur la vie quotidienne des femmes en Tunisie : tout d'abord, les Tunisiennes sont soumises à une législation très progressiste, grâce à laquelle elles bénéficient traditionnellement de nombreux droits. Ensuite, elles sont soumises à la pression de la société et des normes sociales. Enfin, dans leur quête identitaire, elles sont confrontées à l'islamisation croissante de leur pays. Face à ces trois facteurs, la réaction des femmes diverge fortement. Logiquement, leurs styles de vie divergent aussi, à tel point qu'il est quasiment impossible de parler de «la situation de la femme tunisienne». En Tunisie, on rencontre tous les types de femmes, de la femme d'affaires indépendante et sûre d'elle à la femme d'intérieur dévote.

Le choix du mode de vie des Tunisiennes et leur capacité même à faire un choix dépendent de deux facteurs, l'un socioéconomique, l'autre géographique. Pour une femme vivant à la campagne, il est nettement plus difficile de se départir de son rôle traditionnel et de suivre une bonne formation que pour une femme de la capitale. Cette disparité s'observe également entre le nord et le sud du pays. Bien que la pauvreté ait fortement chuté au cours des quarante dernières années, il est encore impossible de parler d'égalité des chances en termes d'alphabétisation, d'éducation, de santé ou de travail à l'échelle nationale.

La relation des Tunisiennes à l'islam peut elle aussi être qualifiée d'hétérogène. Prenons l'exemple du voile : le port du voile obéit à des motivations différentes, les femmes qui le portent de leur plein gré sont d'ailleurs toujours plus nombreuses. Ses partisans y voient un signe de liberté³⁶ et de foi, ses détractrices un symbole d'oppression. Certaines femmes portent le voile par véritable conviction religieuse, pour d'autres, les motivations semblent plutôt d'ordre pragmatique. Souvent, les femmes non voilées taxent les femmes voilées d'hypocrisie, elles considèrent le voile comme un phénomène de mode ou comme un moyen pour arriver à ses fins. Elles reprochent par exemple aux femmes célibataires plus âgées de porter le voile pour trouver

28 *Jeune Afrique* n° 2456, 3-9.2.2008, p. 42-45 ; *Marianne*, 22.12.2007, p.13 ; *NZZ* du 21.01.2008, p.23.

29 Bessis, Sophie (2007), p.75

30 Désignation des pays arabes situés à l'est du Maghreb

31 *Jeune Afrique* n° 2456. 3-9.2.2008, p.42-45 ; *NZZ* du 21.01.2008, p.23

32 *Marianne*, 22.12.2007, p.13

33 Concernant la diversité de l'image de la femme dans l'islam, voir El Gharbi, Iqbal. La longue histoire de l'abolition de la polygamie. *L'Expression* n° 12, 4-10.01.2008, p. 49-50

34 *NZZ* du 21.01.2008, p.23

35 Bessis, Sophie (2007), p.94

36 Ici, par liberté de culte on n'entend pas la liberté de croyance mais la possibilité de vivre sa religion en toute liberté.

plus facilement un mari. Le port du voile constitue parfois aussi un signe de révolte d'une adolescente vis-à-vis de sa mère laïque. La pression sociale, qui reste élevée dans un pays arabe comme la Tunisie et qui a fortement augmenté dans le domaine religieux, est indiscutable. Les personnes de milieux modestes, ayant un faible niveau de formation, sont confrontées au quotidien à la société, que ce soit dans la rue ou dans le bus, et sont donc particulièrement exposées à cette pression.

La perception que les femmes ont de l'islam varie autant que leur style de vie. D'une part, les libérales sont toutes d'accord pour revendiquer qu'on retire aux islamistes leurs prérogatives en matière d'interprétation des textes religieux. Amel Grami, par exemple, souhaite une interprétation féminine des textes religieux³⁷. Les voix modérées, elles, rappellent que l'islam appelle à la tolérance. D'autre part, il existe une conviction fondamentaliste selon laquelle le Coran «a été, est et sera», et que l'on n'a pas le droit de le modifier en ne gardant que ce qui plaît et en laissant le reste. Aux critiques des féministes concernant la soumission de la femme dans l'islam, les croyants opposent la protection que lui confèrent le Coran et la charia.

Seul point commun des femmes tunisiennes, toutes couches socioprofessionnelles confondues: leur liberté d'expression est largement entravée sous la présidence Ben Ali. Sont particulièrement touchées les femmes issues des milieux intellectuel, journalistique ou universitaire, mais aussi les femmes médecins et artistes. Ces dernières sont confrontées à des difficultés diverses : la danseuse, par exemple, doit lutter contre la «tabouisation» du corps dans l'islam, la réalisatrice de films contre la censure et les atteintes à la liberté d'expression, et la peintre anticonformiste contre la stigmatisation des femmes célibataires.

4.2 Une répartition des rôles tenace

Aussi différentes que soient les vies des Tunisiennes en dehors de la maison, la plupart d'entre elles sont confrontées dans la sphère privée aux mêmes difficultés, à savoir la persistance de la répartition traditionnelle des rôles. L'historienne tunisienne Sophie Bessis fait ainsi la distinction entre, d'un côté, la modernisation et l'égalité économiques, juridiques et politiques de la femme, et de l'autre, sa véritable et profonde émancipation du cadre social normatif. Si la modernisation de la femme ne semble pas vraiment poser de problèmes et bénéficie du soutien de la

plupart des hommes, l'émancipation par rapport au rôle traditionnel de la femme à la maison semble, elle, beaucoup plus difficile³⁸. Nombreux sont les hommes à souhaiter une épouse moderne, ouverte et active, bien installée dans la vie professionnelle, mais qui parallèlement joue à la maison le rôle de leur mère, c'est-à-dire qui s'occupe de toutes les tâches domestiques. Dans ce domaine, il appartient aussi aux mères de s'engager pour faire évoluer les mentalités, ce qu'elles ont l'opportunité de faire dans le cadre de l'éducation de leurs enfants, de par le rôle central qu'elles jouent dans la famille. Ce cadre social normatif est davantage imposé par les mentalités et les traditions du pays que par la religion.

Les islamistes sont eux aussi responsables de la persistance de la situation actuelle. Aux revendications féministes pour plus d'égalité, ils opposent la complémentarité des sexes, qu'ils justifient par des différences biologiques immuables. Leur argumentation vise à cimenter la répartition traditionnelle des rôles. La remise en question par certaines femmes du modèle islamique de leur rôle est perçue par les islamistes comme une menace de leur société masculine et comme une trahison identitaire majeure.

Pour les femmes, cette situation constitue une double charge. Pour des raisons économiques, les Tunisiennes sont en effet souvent tenues d'aller travailler. Du fait de la répartition des tâches à la maison et de la pression sociale, elles ne peuvent profiter comme les hommes des possibilités qui s'offrent à elles. Et cette mentalité constitue un frein non seulement à l'égalité des chances mais aussi à la liberté des femmes. Dès qu'il fait nuit, les femmes doivent se faire accompagner par un homme et les femmes qui vivent seules sont mal vues. Dans son rapport sur la situation des femmes en 2000, le Centre tunisien de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) aboutit ainsi à la conclusion que les propositions politiques n'ont que peu d'effet si elles ne reconnaissent et ne tiennent compte de cette réalité sociale³⁹. C'est ce domaine que ciblent les récents efforts de la Tunisie pour lutter contre les stéréotypes féminins, avec pour objectif de faire évoluer les mentalités et les comportements. Ici, la sensibilisation se fait au niveau de l'enseignement et par le biais de programmes

38 Bessis, Sophie (2007)

39 CREDIF (2002). Concernant les recherches effectuées sur la condition de la femme à partir des années 70 en Tunisie, voir aussi Largueche, Dalenda. Actualité de la recherche sur la femme en Tunisie. *Clio* n°9, 1999. URL : <http://clio.revues.org/document294.html> [état: 27.01.2010]

37 NZZ du 21.01.2008, p.23

d'information à la télé et à la radio. Ces programmes portent en premier lieu sur les questions pratiques du quotidien, comme la répartition équitable des tâches domestiques, la communication pour régler les conflits au sein du couple et la gestion commune du budget du ménage⁴⁰.

Comment les Tunisiennes perçoivent-elles leur propre situation ? La plupart semblent conscientes des acquis dont elles bénéficient grâce à leurs deux derniers présidents et les apprécient vraiment. Selon les féministes, il reste des choses à améliorer pour renforcer l'égalité des sexes au niveau législatif (notamment en matière de droit successoral). Elles demandent également une consultation démocratique plus importante et davantage de liberté d'expression. Quant au poids considérable qui pèse sur leurs épaules du fait de leur double casquette publique et privée, toutes les Tunisiennes s'en plaignent. Un demi-siècle après le lancement du *Féminisme d'État* par Bourguiba, on ne peut que constater que celui-ci a influencé durablement le rôle public des Tunisiennes. La promotion de l'émancipation des femmes par l'État n'a réussi que très récemment à atteindre la sphère privée, où le processus d'émancipation se trouve en concurrence directe avec le modèle traditionnel de la famille et un islam revigoré.

40 Rapport CEDAW UN (2009), p.15 s.